

Commune de Saint-Michel-de-Maurienne
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Saint-Michel-de-Maurienne**

Affichage administratif conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement

Par arrêté n° 2026-177 en date du 27/07/2026, le Maire de la Commune de Saint-Michel-de-Maurienne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Michel-de-Maurienne.

Le projet de révision du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale, présentée dans le dossier d'enquête. La mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis consultable dans le dossier de l'enquête.

A cet effet, Monsieur Christian VENET, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision N°E26000084/38 en date du 01/07/2026 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête se déroulera en mairie de Saint-Michel-de-Maurienne, du 07 septembre 2026 au 09 octobre 2026 inclus, soit une durée de 33 jours, aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra :

- le mercredi 09 septembre 2026 de 13h30 à 17h00
- le vendredi 11 septembre 2026 de 8h30 à 12h00
- le samedi 26 septembre 2026 de 8h30 à 12h00
- le vendredi 09 octobre 2026 de 13h30 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 07 septembre 2026 à 8h30 au vendredi 09 octobre 2026 à 17h00 inclus, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Saint-Michel-de-Maurienne sis place de la mairie – 73140 Saint-Michel-de-Maurienne, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi.
- par courrier adressé à Monsieur Christian VENET Commissaire Enquêteur PLU de Saint-Michel-de-Maurienne, par voie postale ou déposé en mairie de Saint-Michel-de-Maurienne place de la mairie - 73140 Saint-Michel-de-Maurienne.
Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues pendant les permanences du Commissaire Enquêteur seront consultables en Mairie.
- Sur le site internet comportant un registre dématérialisé ouvert et sécurisé, auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions à l'adresse internet suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/7554/>

Les contributions transmises pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :
enquete-publique-7554@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7554/> et donc visibles par tous.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés en mairie de Saint-Michel-de-Maurienne, à l'issue de l'enquête, aux heures et jours d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune de <https://www.saint-michel-de-maurienne.com/articles/le-plu/>

Le Maire,
Christophe ROBERT